

Poissons d'avril ?

Deux délibérations du conseil communautaire de Versailles Grand Parc (VGP) du 11 février ont suscité des questions (cf. Compte-rendu détaillé et Procès-Verbal après sa validation par le conseil du 1^{er} avril sur le site, rubrique L'agglo/Actes administratifs).

La première délibération concerne le débat sur les orientations budgétaires 2025 où comparaison est faite entre le projet de budget 2025 et le budget 2024 + Reports 2023 et où est mise en avant la stabilité des dépenses des compétences hors charges de personnel. Or en comparant le projet de budget 2025 au réel 2024, on constate une augmentation de ces charges de 1,6 million d'euros sur 53,5 millions d'euros en 2024. Pas de réponse à la question posée de la justification de cette augmentation. Mais un élu explique qu'il est très compliqué de comparer un budget à un réalisé. Les financiers apprécieront ! Dans un budget, on y met ce qu'on veut, alors que ce qui a été réellement dépensé est en principe justifié. A suivre lors du vote du budget au conseil communautaire du 1^{er} avril.

La deuxième délibération contre laquelle nous avons voté, concerne la création d'une « société publique locale » appelée « Destination Paris-Saclay » afin « d'assurer la promotion touristique et économique de son territoire ainsi que du territoire concerné par l'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay ». Est mis en avant, « l'intérêt de réaliser des actions communes en matière de promotion et d'attractivité touristique pour leur rayonnement régional et international ». Est-il vraiment nécessaire de rajouter une société au millefeuille administratif, alors que le tourisme fait partie des compétences des agglomérations ? Ne peuvent-elles pas simplement collaborer ? Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), qui était mentionnée dans le projet de délibération reçu en amont du conseil, alors qu'il n'était question dans le projet de statut que de Paris-Saclay et de VGP, a disparu dans la version amendée de la délibération déposée sur les tables des élus au début du conseil. Pourquoi SQY ne fait-elle pas partie du projet ? Pas de réponse. Ce projet a été soumis au vote sans plan d'affaires ni budget. Le problème ne réside pas tant dans le montant de la participation de VGP qui se limite à 1 000 euros dans le capital social de 37 000 euros, soit 2,7%, mais plutôt dans l'absence de transparence sur ce projet. Pour quelle raison participer aussi peu si on est convaincu des bienfaits du projet pour VGP ? « Par courtoisie » ? ! Les statuts prévoient de rémunérer jusqu'à 5 directeurs généraux délégués en plus du directeur général. Cela fait beaucoup de directeurs potentiels, pour quel effectif ? Que l'opération soit utile ou pas, l'indigence du dossier présenté aux élus suffirait à justifier un vote contre ou un report. Mais non ! Une seule opposition sur 76 élus du conseil communautaire. Serait-ce parce que le scrutin n'a pas été secret ?

Anne-France Simon

ensemblevivonsversailles@gmail.com

Ensemblevivonsversailles.fr